

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### RELATIVE A L'INSTITUTION D'UNE SERVITUDE D'ANCRAGE ET D'APPUI SUR LES FACADES D'IMMEUBLES RIVERAINS DE LA PLACE JEAN JAURES (SAINT-DENIS) POUR LES APPAREILS D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le public est informé que, par arrêté n°24/336 du 28/10/2024, Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune a prescrit une enquête publique relative à l'institution d'une servitude d'ancrage et d'appui sur les façades d'immeubles riverains de la place Jean Jaurès pour les appareils d'éclairage public à Saint-Denis. Cet arrêté est affiché à l'Hôtel de Ville de Saint-Denis et en sous-préfecture chargé de l'arrondissement de Saint-Denis.

**L'ENQUÊTE PUBLIQUE AURA LIEU DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024 A 8H30 AU LUNDI 2 DECEMBRE 2024 A 17H00 INCLUS.**

Mr Pierre VIGEOLAS a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public à l'occasion de ses permanences pour recevoir leurs observations sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet, au siège de l'enquête publique au Centre administratif de la Mairie, 2 Place du Caquet 93205 Saint-Denis, Salle 11-13 (au rez-de-chaussée) les :

- lundi 18 novembre 2024 de 9h00 à 12h00
- mercredi 27 novembre 2024 de 14h00 à 17h00
- lundi 2 décembre 2024 de 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de la procédure, le public pourra adresser ses observations et/ou propositions au commissaire enquêteur par courrier au siège de l'enquête, par voie électronique sur le registre dématérialisé ou par mail aux adresses suivantes :

- Adresse du registre dématérialisé :  
<https://www.registre-numerique.fr/servitudeancrage-placejaures>
- Adresse email de dépôt des contributions :  
[servitudeancrage-placejaures@mail.registre-numerique.fr](mailto:servitudeancrage-placejaures@mail.registre-numerique.fr) « L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique - servitudes éclairage public ».

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites et celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre numérique à l'adresse indiquée ci-dessus.

A l'expiration de l'enquête publique, le rapport et les conclusions d'enquête seront consultables au siège de l'enquête et sur le registre numérique.

